



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FNTF réagit à l'occupation de son siège social

Paris, mercredi 14 octobre 2009 – Suite à l'occupation de son siège social depuis le 12 octobre, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) tient à souligner que la question de l'harmonisation des règles de régularisation des salariés en situation irrégulière relève **de la seule responsabilité des pouvoirs publics**, et que les organisations professionnelles n'ont aucun rôle dans ce domaine.

La FNTF souhaite que **des discussions s'engagent au plus vite entre les parties concernées**, permettant de mettre fin à une occupation des locaux qui entrave le fonctionnement normal de l'organisation professionnelle.

La FNTF rappelle qu'elle a engagé depuis plusieurs années une **politique résolue en faveur de la formation, de l'insertion, de la qualification dans les métiers des Travaux Publics**, ainsi qu'en matière d'amélioration des rémunérations et des conditions de travail.

Elle rappelle également **qu'elle participe activement depuis plusieurs années à la lutte contre le travail illégal**. Elle conduit un important travail d'information et de sensibilisation des entreprises de Travaux Publics, en s'appuyant sur le protocole signé en octobre 2005 avec le gouvernement.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 20 Fédérations Régionales et de ses 18 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.travauxpublics.info - www.metiers-tp.com

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon, Attaché de presse - Tél. : 01.44.13.31.15 gouxreverchonjc@fntp.fr